

La Vie Municipale de 1855 à maintenant TERRITOIRE et AFFAIRES MUNICIPALES

La municipalité du Canton Kingsey est érigée le 1^{er} juillet 1855 en vertu de la LOI VICTORIA chapitre 100, intitulée ACTE DES MUNICIPALITÉS ET DES CHEMINS DU BAS-CANADA par lequel un nouveau régime entre en vigueur. Cette loi érige de plein droit ce territoire à des fins municipales, c'est-à-dire, automatiquement, sans aucune formalité.

La municipalité comprend 13 rangs. Le 1^{er} rang compte cinq lots, le 2^e: 9 lots de 200 acres et tous les autres rangs : 28 lots de 200 acres chacun.

En 1865, les onze premiers lots du neuvième rang et les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e rangs du Canton de Kingsey sont détachés pour former la municipalité de Kingsey Falls. Le 2 septembre 1904, les lots 22 à 28 inclusivement des rangs 4 à 9, sont aussi détachés pour compléter la formation de Saint-Lucien.

La superficie totale actuelle de Saint-Félix-de-Kingsey est de 125.38 kilomètres carrés (12,538 hectares) comprenant 108 kilomètres de chemins publics. Depuis le 13 novembre 1999, la municipalité porte le nom de : MUNICIPALITÉ de SAINT-FÉLIX-de-KINGSEY.

Le nouveau régime municipal de 1855 concerne les affaires locales, celles qui touchent directement les citoyens. Le conseil municipal joue, en quelque sorte, le rôle de gouvernement local.

Avant 1850, le réseau routier n'est pas très développé dans le Canton de Kingsey. Comme chemin, il n'y a que celui qui suit la rivière Saint-François et celui de Saint-Grégoire, impraticable durant l'hiver.

M. Hubert Robson, notre dynamique missionnaire aux grandes ambitions, rêve en vain de voir arriver le Grand Tronc à Kingsey. Le chemin de fer ne

traversera jamais notre canton. Le Grand Tronc passera plutôt par Richmond, Danville et Warwick.

luer les coûts et les travaux à exécuter et à en transmettre leurs informations aux élus municipaux.

L'ouverture et l'entretien des chemins, la construction et la réfection des ponts, des fossés, clôtures et trottoirs sont des sujets qui occupent nos élus aux XIX^e et XX^e siècles. Ce problème est inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil municipal. Au début, des surintendants, des inspecteurs sont mandatés pour éva-

Le gravelage des chemins commence en 1915. On recouvre d'abord de gravier les rues du village. En 1931, sur 88 milles de chemins, 32 milles sont gravelés. De nos jours, la municipalité a la responsabilité de 87 kilomètres de chemins, tandis que le gouvernement entretient les routes 255 et 243 sur 24 kilomètres.



Janvier 2000. Travaux de la réfection de la route 243.
De gauche à droite, MM. Pierre Côté - conseiller, Denys Fontaine - maire de Saint-Félix,
Yvon Vallières - député de Richmond,
Réal Cormier - conseiller et Claude Lebel - conseiller.